



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 21 juin 2012
pc-cp\docs 2012\pc-cp(2012)9f

PC-CP (2012) 9

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

1^{ère} réunion du Groupe de travail

11-13 juin 2012

RAPPORT SOMMAIRE

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

BREF AVANT PROPOS

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a élu M. André Vallotton Président et M. Mauro Palma Vice-président pour une période d'un an ;
- a examiné les décisions relatives à ses activités adoptées à la dernière réunion plénière du CDPC (29 mai-1^{er} juin 2012) ;
- a examiné et révisé un projet de texte sur le champ d'application, les définitions et des aspects fondamentaux de la surveillance électronique et l'a transmis au CDPC pour examen complémentaire ;
- a tenu une discussion relative à l'organisation et aux contenus de la 17^e CDAP (22-24 novembre 2012, Rome) et a formulé des propositions concrètes à cet égard ;
- a pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (19-21 septembre 2012, Vienne) et examiné les éléments pour un projet de résolution sur les mineurs en tant qu'auteurs et victimes dans le contexte des violences urbaines, tel que révisé par le CDPC à sa dernière réunion plénière ;
- a examiné un texte, présenté au CDPC par le délégué belge, sur les mesures alternatives à l'emprisonnement et a décidé d'inviter le délégué à sa prochaine réunion, pour des consultations complémentaires sur cette question ;
- a décidé d'examiner lors de sa prochaine réunion la question de la violence dans les centres de détention pour mineurs : ses causes et les moyens de la réduire, et d'inviter un consultant extérieur à présenter un rapport sur cette question ;
- a pris note et débattu des activités d'assistance technique conduites dans le domaine de la détention et de la police ;
- a demandé au Secrétariat de s'informer des possibilités de créer un site dédié à accès restreint.

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa première réunion à Strasbourg du 11 au 13 juin 2012 sous la présidence de M. André Vallotton. La liste des participants est annexée au présent rapport (Annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté (voir l'Annexe I).

II. Rapport sommaire de la 2^e réunion plénière [Doc. PC-CP (2012) 4]

3. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de la 2^e réunion plénière et n'a aucune observation à formuler.

III. Election du Président et du Vice-président

4. Le Groupe de travail du PC-CP élit par acclamation M. André Vallotton au poste de Président et M. Mauro Palma au poste de Vice-président pour une période d'un an.

IV. Décisions prises lors de la dernière réunion plénière du CDPC [Doc. CDPC (2012) 8]

5. Le PC-CP examine les décisions prises à la dernière réunion plénière du CDPC, tenue du 29 mai au 1^{er} juin 2012. Il décide d'y revenir sous les points spécifiques de son ordre du jour. Il prend note du projet de mandat du Comité d'experts sur les délinquants dangereux (PC-DOF) tel qu'il a été soumis par le Secrétariat au Comité des Ministres pour adoption et décide de nommer Mme Irene Koeck représentante du PC-CP auprès de ce comité.

V. 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs d'administration pénitentiaire avec la participation des Directeurs des services de probation (22-24 novembre 2012, Rome, Italie) [Doc. PC-CP (2012) 8]

6. Le PC-CP prend note du document ci-dessus établi par le Secrétariat et fait des propositions concrètes concernant les présidents et intervenants éventuels pour les différentes séances. Il approuve les thèmes des deux ateliers tels que proposés, ce qui permettrait de débattre du traitement des détenus étrangers à leur arrivée en prison et avant leur libération ainsi que du rôle que les services pénitentiaires et de probation devraient jouer à cet égard.

VI. 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (19-21 septembre 2012), Vienne, Autriche) [Doc. CDPC (2012) 6 et CM/Inf (2012) 12]

7. M. Ivan Koedjikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, informe les participants de l'état d'avancement des préparatifs de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice. Le Groupe de travail du PC-CP examine les éléments pour un projet de résolution sur les mineurs en tant qu'auteurs et victimes dans le contexte des violences urbaines, tel que révisé par le CDPC à sa dernière réunion plénière, et les implications possibles de son adoption sur ses activités futures. Il attire également l'attention sur la proposition, formulée à la réunion plénière du CDPC en juin 2012, de présenter à la Conférence des ministres de la Justice certaines données SPACE qui fournissent des informations explicites et très précieuses sur les fluctuations des populations carcérales, la durée d'emprisonnement et le flux des détenus, et sur la possibilité de faire une présentation combinée des statistiques SPACE et de celles de la CEPEJ.

VII. Surveillance électronique [Doc. PC-CP (2012) 7]

8. Le PC-CP examine la décision prise à la dernière réunion plénière du CDPC de : « charger le PC-CP, dans une première étape et dans le but de poursuivre l'examen de ce sujet, de rédiger un document précisant la portée possible du terme « surveillance électronique », qui devra traiter de l'usage de cette technologie hors milieu carcéral et recenser les aspects relatifs à son utilisation dont il convient de se saisir afin d'élaborer des normes visant à empêcher son utilisation disproportionnée. Le PC-CP devra tenir compte du fait que certains Etats membres ont déjà mis en place des normes et des règles relatives à la surveillance électronique. Le PC-CP ne devra pas traiter des questions concernant si et à quel moment de la procédure pénale la surveillance électronique peut être utilisée, ces questions relevant exclusivement des législations nationales ».

9. A la lumière de cette décision, il examine et révisé également le document PC-CP (2012) 7 « Champ d'application et définitions de la surveillance électronique » établi par le Secrétariat. Différents points sont soulevés, notamment la question de savoir si la surveillance électronique est une sanction ou une mesure pénale et s'il y a lieu d'examiner la question du consentement ; le sens exact de cette expression ; les incidences de la surveillance électronique sur les tiers ; la portée de l'intrusion de différents types de surveillance électronique, etc.
10. Les participants conviennent que la définition de l'utilisation de la surveillance électronique est étroitement liée aux différents stades de la procédure pénale et que de ce fait il faudrait examiner la question sous cet angle. Ils s'accordent également à dire que le degré de sanction et d'intrusion dans la vie privée par le biais de la surveillance électronique varie en fonction de la durée globale de la mesure, ainsi que du type de surveillance, de la durée du placement sous surveillance, de son champ et des lieux et horaires d'assignation chaque jour.
11. Il est également indiqué que le recours aux satellites et à la biométrie a considérablement élargi le champ de la surveillance. Le fait qu'elle ne soit plus restreinte au seul domicile a également des incidences sur la vie des tiers, qu'il s'agisse de victimes, de la famille, d'amis ou autres.
12. La question du consentement donne lieu à débat. Certains font valoir que le consentement ou la coopération de l'auteur de l'infraction est nécessaire pour que les sanctions ou mesures soient efficaces. D'autre part, dans certaines juridictions les autorités peuvent décider de placer une personne sous surveillance électronique sans que le consentement de l'intéressé soit requis alors que dans d'autres il est nécessaire d'obtenir son consentement initial. Cette question devient plus complexe d'un point de vue éthique avec l'introduction de nouvelles technologies de suivi électronique qui sont plus intrusives dans la vie de l'auteur de l'infraction et de tiers.
13. Le Groupe de travail PC-CP décide qu'il faut procéder à un examen du champ d'application, des définitions et de certains aspects fondamentaux de la surveillance électronique. Il finalise également une annexe au document dans laquelle les différents types de surveillance électronique sont examinés plus en détail et transmet ces documents au CDPC pour autres commentaires et instructions.

VIII. Assistance technique et activités de coopération dans le domaine de la détention et de la probation

14. Mme Tanja Rakusic, Mme Luljeta Kasa et Mme Willemien Los, des services pénitentiaires et de police, informent le Groupe de travail du PC-CP des activités d'assistance technique et de coopération qui sont menées à bien dans certains des nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe et en Turquie. Les participants manifestent leur intérêt, tout particulièrement concernant la récente réunion sur la question des soins médicaux. Les discussions qui suivent portent notamment sur des recommandations pour une meilleure coordination de ces activités avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales afin que les réformes souhaitées se fassent dans le respect des normes du Conseil de l'Europe. Il est décidé que le PC-CP sera tenu régulièrement informé de ces activités.

IX. Activités futures

15. Le Groupe de travail du PC-CP examine des thèmes possibles pour l'ordre du jour de sa prochaine réunion. Il est décidé qu'il serait utile d'examiner la question de la violence dans les centres de détention pour mineurs, ses causes et les moyens de la réduire à la lumière des résultats de la prochaine Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice, de l'enquête réalisée à la 16^e CDAP et des priorités définies dans le cadre du projet « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Il décide en outre d'inviter un consultant extérieur à présenter un rapport sur ce sujet.

X. Questions diverses

16. Le PC-CP examine un document présenté au CDPC par le délégué belge sur les « mesures alternatives à l'emprisonnement » [Doc. CDPC (2012) 2] et décide d'inviter le délégué à sa prochaine réunion, pour des consultations complémentaires sur cette question.
17. Mme Alina Barbu, la rapporteure du PC-CP sur l'égalité entre les femmes et les hommes, note que le Groupe de travail du PC-CP, dans sa composition actuelle, compte sept hommes et deux femmes. Elle relève également que les participants ont tenu compte de l'égalité entre les femmes et les

hommes dans la discussion de chaque point de l'ordre du jour. Toutes les femmes du Groupe de travail, qu'elles soient experts ou membres du Secrétariat, ont activement participé à tous les débats et constamment pris la parole. Une experte est nommée représentante du PC-CP auprès du PC-DOF.

18. La question des femmes et de leurs besoins particuliers est également largement débattue sous le point consacré à la surveillance électronique. Le Groupe de travail PC-CP débat par exemple des implications du recours à la surveillance électronique sur les épouses, les victimes et les femmes membres de la famille de l'auteur d'une infraction.

XI. Dates des prochaines réunions

19. Les dates de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP sont fixées comme suit : 15-17 octobre 2012. La prochaine réunion plénière du PC-CP aura lieu du 6 au 8 mars 2013.

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1) Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour	PC-CP (2012) OJ 2 <i>Bilingual / Bilingue</i>
2) Election of the Chair and Vice-Chair of the PC-CP / Election du Président et du Vice-Président du PC-CP	
3) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion	PC-CP (2012) 4 <i>English / Français</i>
4) Information / Informations	CDPC (2012) 8 <i>English / Français</i>
5) Electronic monitoring / Surveillance électronique	PC-CP (2012) 7 <i>English / Français</i>
6) 17th Conference of Directors of Prison Administration (2012) / 17^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2012)	PC-CP (2012) 8 <i>English / Français</i>
7) 31st Council of Europe Conference of Ministers of Justice (Vienna, 19-21 September 2012) / 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012)	CM/Inf(2012)12 <i>English / Français</i> CDPC (2012) 6 <i>English / Français</i>
8) Any other business / Questions diverses	
9) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions	

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE **(PC-CP)**

Alina BARBU

Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER

Director of International Cooperation, Correctional Services Department, Ministry of Justice, Oslo, Norway

Antanas JATKEVICIUS *APOLOGISED / EXCUSE *****

Research Fellow, Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Irene KOECK

Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM

Associate Professor, Polismyndigheten i Stockholms Län, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA

Director, Istituto della Enciclopedia Italiana - Professor, Istituto Superiore Studi Penitentiari (ISSP) / Superior Institute for Penitentiary Studies, Roma, Italy

Pavel STERN *APOLOGISED / EXCUSE *****

Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), Prague, Czech Republic

André VALLOTTON

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement, Chef de projet, Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire, Ministère de la Justice c/o DGAPR, El Biar, Alger

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Dominik LEHNER (Dr.)

Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City, Basel, Switzerland

Robert Michael NELLIS

Emeritus Professor of Criminal and Community Justice, University of Strathclyde, School of Law, Glasgow, United Kingdom

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

POLAND / POLOGNE

Dariusz LUBOWSKI

Judge of the Circuit Court Warsaw, Senior expert, Ministry of Justice, Warszawa

Mirosław PRZYBYLSKI

Director of the Department of Enforcement of Judicial Decisions and Probation, Ministry of Justice, Warszawa

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES

EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION (CEP)

Daniel BIANCALANA, Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)/ Parquet Général – Service de Probation, Luxembourg

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**DIRECTORATE GENERAL I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW
INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE**

**DIRECTION GÉNÉRALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ilina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Tanja RAKUSIC-HADZIC
Head, Prisons and Police Reform Unit / Chef, Unité de Réforme des Prisons et de la Police

Luljeta KASA
Programme Adviser, Prisons and Police Reform Unit / Conseillère de Programme, Unité de Réforme des Prisons et de la Police

Willemien LOS
Programme Adviser, Prisons and Police Reform Unit / Conseillère de Programme, Unité de Réforme des Prisons et de la Police

Christine MOREL
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Christopher TYCZKA
Bettina LUDEWIG
Christine TRAPP